



POST TENEBRAS LVX

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination de sept nouveaux chemins sur la commune de Vernier

du 4 juin 1971

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu le projet de construction d'immeubles, connu sous le nom d'Avanchets-Parc;

vu le préavis favorable de la commune de Vernier, du 10 mai 1971;

vu le préavis favorable des Archives d'Etat, du 29 mars 1971;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères du 2 avril 1968,

ARRETE :

Il est donné le nom de :

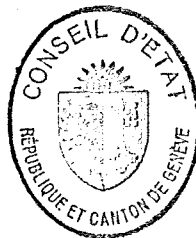
1. Avenue de Batista à l'artère centrale de l'ensemble Avanchets-Parc.
2. Rue de la Croix-du-Levant à l'artère desservant les groupes d'immeubles N°S 1 et 2.
3. Rue François-Durafour à l'artère desservant le groupe d'immeubles No 3.
4. Rue Carqueron à l'artère desservant le groupe d'immeubles No 4.
5. Rue Oscar-Bider à l'artère desservant le groupe d'immeubles No 5.
6. Rue du Grand-Bay à l'artère desservant les groupes d'immeubles N°S 3 et 6.
7. Rue Grange-Lévrier à l'artère desservant les groupes d'immeubles N°S 1 et 7.

Ces nouvelles dénominations entreront en vigueur le 1er juillet 1971, à l'exception de la rue François-Durafour, dont la dénomination ne deviendra effective que le 1er juillet 1972, soit après l'expiration du délai réglementaire de 5 ans après décès.

* * *

Communiqué à :

Travaux	9 ex.
Police	1 ex.
Archives	1 ex.
Sautier	3 ex.



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :

J. Halland